



Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 novembre 2020
Convocation : 20 novembre 2020
Affichage du compte-rendu : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 novembre 2020 à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra Hählen, Maire.

Présents : Mme Hählen Sandra, M. Monnier Georges, M. Chalumeaux Yves, Mme Falcinella-Gillard Virginie, Mmes Miller Claudine, Geneletti Jocelyne, Debrand Sandrine, Leguiriec-Roy Anne, Daclin Emilie, Mrs Tonnaire Guy, Martenot Ernest, Bert Jérôme, Ferniot Daniel.

Absents excusés : Mme West Lamy Audrey qui donne procuration à Mme Falcinella-Gillard Virginie, M. Rochet Michel qui donne procuration à M. Ferniot Daniel

Secrétaire de séance : Mme Falcinella-Gillard Virginie

Le précédent compte-rendu de conseil appelle à remarques de la part de Mr Ferniot. Il indique que le compte-rendu est trop imprécis. Il n'a pas fait état des arguments pour maintenir la coupure de nuit de l'éclairage public.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté. Trois points sont rajoutés : Pacte Fiscal et Financier 2020 de la CCVA, Demande de DETR pour projet d'aménagement de terrains, Moyens pour la santé de nos hôpitaux

DELIBERATIONS : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 - DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une maison avec terrain parcelle cadastrée AD 128.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un local professionnel parcelles cadastrées AC 19-20.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un terrain parcelle cadastrée A 309.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de terrains parcelles cadastrées A 112-310-314-315.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une maison avec terrain parcelle cadastrée AB 113.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une maison avec terrain parcelles cadastrées AC 24-29.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un terrain parcelle cadastrée A 664.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une maison avec terrain parcelle cadastrée AC 164.

2 - Approbation des statuts de la CCVA:

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCVA portant sur la compétence relative à la construction des groupes scolaires, la compétence scolaire restant du ressort de la commune et sur la mise à jour de l'adresse du siège social. Les statuts seront applicables au 1^{er} janvier 2021.



3 - Assiette des coupes et affouage 2021 :

Le conseil municipal, sur proposition de l'ONF, approuve l'état d'assiette des coupes 2021 et destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 10ar, 8aj et 19ar à l'affouage sur pied. Désigne comme garants Messieurs Georges Monnier, Guy Tonnaire et Jérôme Bert.

4 - Membres de l'Office Municipal des Sports :

Suite à l'assemblée générale du 16 octobre 2020, le bureau a été complété par de nouveaux membres. Il s'agit de Messieurs Jérôme Bert, Yves Chalumeau et de Mesdames Emilie Daclin, Sylviane Fluchon.

5 - Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Mme le Maire informe que le règlement approuvé le 5 juin 2020 ne faisait pas mention d'un espace réservé à l'expression des conseillers de l'opposition. Le conseil approuve la décision de rajouter l'article 9 qui précise que l'espace réservé est composé de 800 caractères maximum. Il a été rajouté également à l'article 1 que les convocations pouvaient être envoyées par voie de dématérialisation comme voté au précédent conseil.

6 - Fond de concours CCVA :

Le Pacte Fiscal et Financier des communes et la CCVA évolue depuis sa mise en œuvre en 2015. La contribution au redressement des finances publiques a été figée en 2018. Les règles de calcul des dotations ont été modifiées en 2018 à l'avantage des communes et au désavantage de la CCVA, ont de nouveau été modifiées en 2019 permettant un rééquilibrage dès 2019 (suppression de la part « bonification pour les EPCI en FPU comme la Communauté de Communes du Val d'Amour, revalorisation de la valeur du point, plafonnement du coefficient d'intégration fiscale à 0,6 pour le calcul de la dotation intercommunale). Les communes et la communauté de communes restent bénéficiaires du FPIC. La suppression définitive de la TH a été confirmée.

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 5 au Pacte Fiscal et Financier validé par le conseil communautaire, autorise le maire à signer l'avenant n°5 à la convention de mise en œuvre des dispositions du Pacte Fiscal et Financier sur la période 2015-2020 et sollicite le versement du fonds de concours 2020 de 29 260 € auprès de la CCVA concernant des travaux d'investissement.

7 - Projet d'aménagement de terrains – Demande de DETR :

Mme le Maire explique que des terrains sont à vendre au quartier Montaubin. Vu la surface globale des terrains, il est nécessaire de déposer un permis d'aménager. Des financements sont possibles au titre de la DETR.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 voix contre (Messieurs Rochet et Ferniot), adopte le permis d'aménager, demande les financements possibles au titre de la DETR, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et de la participation de la CCVA, autorise le Maire à signer tout document.

8 - Soutien pour des moyens humains et financiers pour la santé et les hôpitaux publics :

Le conseil municipal décide de soutenir les hôpitaux publics de Dole en prenant une délibération pour les moyens humains et financiers pour la santé et les hôpitaux publics de notre territoire.



9 - Travaux :

Monsieur Monnier fait un bilan des travaux effectués sur la commune :

Salle des fêtes : Les travaux avancent lentement. Plafonds des toilettes terminés, monte-charge installé, escaliers de la scène posés, adoucisseur réinstallé. Plafond de la cuisine à refaire suite à l'installation de la hotte car l'extraction n'était pas prévue. Reprendre la bouche d'évacuation des huiles de la friteuse car elle est trop petite.

Travaux rue de la Raiproz : Enedis doit mettre en place un transformateur. Pose prévue la 1^{ère} quinzaine de décembre.

Vélo route : Travaux terminés. Les pictogrammes sont peints au sol.

Champ de foire : Les arbres ont été abattus car ils étaient malades et étaient dangereux (creux à l'intérieur).

Fontaine du bas : Nettoyage complet avec démoussage du toit et des bassins et abattage des arbres malades. Tuiles cassées à remplacer. Les barrières du pont sont à refaire ainsi que les escaliers. Prévoir une main courante. Travaux réalisés par des élus et l'aide de Monsieur Michel JUNOT, ancien maire a été très appréciée.

10 - Divers :

- Mme Falcinella-Gillard informe que le repas de nos aînés n'aura pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire actuelle. Des colis seront distribués dans la 2^{ème} quinzaine de décembre. Les aînés ont été appelés pour prendre de leurs nouvelles et savoir s'ils avaient besoin d'aide. Cela a été très apprécié.

- Les conseillers ont réalisé des décorations de Noël avec de la récupération qui seront réparties sur la commune. Les illuminations seront installées le 3 décembre 2020.

- M. Bert informe que le téléthon n'aura pas lieu. Une urne est déposée en mairie pour récolter les dons.

- M. Pascal Pinglier a un projet d'ouverture de salle de sport et de remise en forme destinée à tout public. Il viendra présenter son association à un prochain conseil municipal.

- Une convention a été signée avec l'association « Les Vies Dansent » pour l'utilisation de la salle Cèdre au gymnase.

- Un nouveau marchand ambulant s'installe le dimanche soir au champ de foire. Il vend des burgers.

- La pizzeria a trouvé un repreneur. Cela deviendra un restaurant japonais. Vente à emporter au départ et restaurant dès que cela sera possible.

- Colruyt rouvre dans ses nouveaux locaux le 2 décembre 2020.

- M. Ferniot a assisté à la commission Urbanisme. Projets 2020-2026 : Groupes scolaires – Amélioration des performances énergétiques -

- Boîte à idées pour les muscadiens. Des devis ont été demandés. En attente des retours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

La secrétaire,
Virginie Falcinella-Gillard

Le Maire,
Sandra Hählen



